Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de Collemiers du lundi 31 août 2026 à 20h00

Sur convocation adressée par le Maire le 27 aout 2026, dont l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation du conseil municipal du 01 juillet 2026**
- **Baux 2026**
- **Rentrée scolaire maternelle Egriselles : devis bus cars moreau**
- **Tarification cantine/garderie**
- **DM N°2 (ajustement de crédits)**
- **Délibération passage CFU (Compte Financier Unique)**
- **Recensement de la population 2027 (du 21 janvier au 20 février 2027) : Arrêtés à prendre**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de COLLEMIERS, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Simone MANGEON, Maire.

Le Conseil municipal de la commune de Collemiers, régulièrement convoqué le 27 août 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 31 août 2026 à 20 heures, à la mairie, sous la présidence de Madame Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Nadine ROCA, Alain CORNEAU, Christophe PEZET, Elodie PEZET, Laurent TROUÉ, Laurent NAILLE, Sophie LITRA, Anthony PRADISSITTO, Jean-Philippe GALLIEN, Virginie DIOT, Aurélie DE BO et Pascal PREVOST.

Excusé(s) : Aurélie ALLOUIS ayant donné pouvoir à Elodie PEZET et Alexandre BERNARD ayant donné pouvoir à Nadine ROCA.

Secrétaire de séance : Nadine ROCA

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 août 2026 sans observation.

Baux 2026

Le bail est un contrat de location écrit par lequel le bailleur (la commune) s'engage à céder la jouissance d'un bien à un locataire (agriculteur) en échange d'un loyer. L'aménagement foncier étant terminé, la commune souhaite récupérer ses parcelles. Un mail a été envoyé aux différents locataires. Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Rentrée scolaire maternelles Egriselles : devis cars moreau

La commune ne possède pas de maternelle et depuis la rentrée de septembre 2025, la commune d'Egriselles accueille nos petites et moyennes sections. Cette année, 7 élèves de maternelles. Au dernier conseil d'école, la directrice a informé Mme MANGEON que les élèves seraient sur Egriselles et Cornant. Afin d'accompagner nos enfants un transport scolaire a été mis en place et un accompagnement sera effectué par Silvia.
Mme MANGEON présente le devis reçu des cars moreau :
Année scolaire 2026/2027
Autocar pour 8 élèves + 1 accompagnatrice tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Montant HT : 154.17 € - Montant TTC : 169.59 € soit 27 kms A/R à 5.71 € HT du km
(marché S 25003)

Après délibération, le conseil valide et mandate Mme MANGEON pour la signature du devis et tout document relatif au dossier.

Tarification cantine/garderie

Le Groupe Depreytère Restauration a la mission de fournir les repas scolaires au Foyer Rural de Collemiers.
Mme MANGEON a présenté le BPU applicable à la rentrée de septembre, le prix du repas passe de 3.98 € TTC à 4.01 € TTC
Après délibération, le prix du repas passe de 4.00 € à 4.10 € à compter de septembre 2026.
L'heure de la garderie reste inchangée soit 1.50 €

DM°2 (ajustement de crédits)

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Sens a signalé la nécessité de procéder à certains ajustements comptables afin de régulariser des écritures budgétaires sur le budget principal de l'exercice 2026.
Une DM sera prise afin de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres et comptes, sans modification du montant total du budget.
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative n°2.

Passage au CFU (Compte Financier Unique)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique ;

Vu l'article 12 de l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 prévoyant que ses dispositions s'appliquent à compter de l'exercice budgétaire 2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que le premier Compte Financier Unique obligatoire portera sur l'exercice budgétaire 2026 et sera présenté au Conseil municipal au cours de l'année 2027 ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de prendre acte de la mise en œuvre du Compte Financier Unique au sein de la commune à compter du 1er janvier 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

Article 1 :
D'approuver la mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) au sein de la commune de COLLEMIERS à compter du 1er janvier 2027, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 2 :
De prendre acte que le Compte Financier Unique se substitue, pour les exercices concernés, au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

Article 3 :
De prendre acte que le premier Compte Financier Unique de la commune portera sur l'exercice budgétaire 2026 et sera soumis à l'approbation du Conseil municipal en 2027, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 4 :
D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à la mise en œuvre du Compte Financier Unique.

Article 5 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de L'Yonne et à Monsieur le Comptable public assignataire de la commune.

Recensement de la population

La campagne de recensement de la population s'effectuera **du 21 janvier au 20 février 2027**. Mme Marie MONTABRUT est nommée agent recenseur et la secrétaire, Mme LONGUÉPÉE Rachel sera le coordinateur communal. Mme MANGEON et la secrétaire accompagneront l'agent recenseur dans sa démarche auprès des différents foyers du village.

La commune ne connaît pas encore le montant de la dotation forfaitaire, dès réception du courrier elle en informera le conseil et pourra préciser les détails du règlement.

La commune informera la population par le biais du site de la commune, de l'application de Panneau Pocket et des panneaux d'affichage. Des visioconférences sont programmées en septembre.

Informations et questions diverses

- **Vol Hangar communal** : Mme MANGEON a eu rendez-vous le jeudi 27/09/2026 au Tribunal de Sens, elle s'est constituée partie civile et une somme de 3000 € a été demandée pour compléter le remboursement d'assurance.

Voirie communale : Des devis ont été demandés et seront présentés au prochain conseil municipal

- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 05 octobre 2026 à 20h dans la salle du conseil municipal

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Madame le Maire a levé la séance à 22 heures, remerciant les membres du Conseil dynamiques, pour la qualité des échanges et leur implication dans la gestion des affaires communales.

Répertoire – Réunion du lundi 31 août 2026

N°	*Objet*	*Page*	*Folio*	*Classification*
31082026-01	Rentrée scolaire maternelles : devis car moreau			
31082026-02	Tarification cantine/garderie			
31082026-03	DM n°2 ajustement de crédits			
31082026-04	Passage au CFU (Compte Financier Unique)			
31082026-05	Recensement de la population			

Nom-Prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
ALLOUIS Aurélie			x	Elodie PEZET
BERNARD Alexandre			x	Nadine ROCA
CORNEAU Alain	x			
DE BO Aurélie	x			
DIOT Virginie	x			
GALLIEN Jean-Philippe	x			
LITRA Sophie	x			
MANGEON Simone	x			
NAILLE Laurent	x			
PEZET Christophe	x			
PEZET Elodie	x			
PREVOST Pascal	x			
PRADISSITTO Anthony	x			
ROCA Nadine	x			
TROUÉ Laurent	x			

Le Maire,

Simone MANGEON

MAIRIE DE COLOMIERS (HAUTE-GARONNE)

Le secrétaire de séance,

Nadine ROCA